

MAGHREB

Maroc: Baisse des transferts MRE

Selon le Journal Al Bayane (Maroc), les recettes provenant des transferts d'argent effectués par les MRE et qui représentent l'une de nos principales ressources en devises, 16% de notre balance des paiements, sont en baisse, comme l'indiquent les derniers chiffres publiés par l'Office des changes

La France, l'Espagne et l'Italie, principaux pays émetteurs des transferts financiers effectués par les MRE, avec respectivement 42,2%, 15,3% et 12,4%, traversent, à un degré un peu plus prononcé pour l'Espagne, des moments particulièrement difficiles.

En Espagne, la crise économique et la montée du chômage qu'elle a induit au sein de la population immigrée ont causé, en 2008, la « plus grande baisse des transferts d'argent » a déclaré le directeur de «Remesas.org», à la 5e rencontre ibéro-américaine sur les transferts de fonds organisée par l'Organisation internationale pour les migrants (OIM) et «Remesas.org».

«C'est la première fois dans l'histoire que les transferts de fonds émanant d'Espagne baissent» a-t-il dit, faisant observer que le Maroc, les pays de l'Est, l'Équateur et la Bolivie sont les plus affectés par ce déclin.

Les transferts d'argent des immigrés ont chuté en Espagne de 7,1% en 2008 pour s'établir à 7,84 milliards d'euros. La situation devrait s'aggraver en 2009 conclut le directeur de Remsas.

Il est à noter que les transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE), dont 15,3% proviennent d'Espagne, ont enregistré, en 2008, une baisse de 2,4%, passant de 57 milliards de DH en 2007 à 53,65 milliards de DH à fin décembre 2008.

Aussi, dans une étude publiée il y a quelques jours, l'agence de notation

financière Standard & Poor's estime pour sa part la baisse des transferts des MRE entre 5 et 10% en 2009.

Cette tendance à la baisse s'est confirmée, tout au moins pour le premier trimestre de l'année en cours, puisque à la fin février 2009, une baisse de ces transferts de l'ordre de 14,8% a été enregistrée (7,011 milliards de DH en 2009 contre 8,227 milliards en février 2008).

L'agence, qui s'est particulièrement penchée sur les transferts effectués par les ressortissants du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord vers leur pays d'origine, prédit «un possible ralentissement des transferts d'argent vers les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord en raison de l'impact négatif du ralentissement économique sur les revenus à travers le monde».

Néanmoins, précise Standard & Poor's, les balances extérieures du Maroc, de Tunisie et d'Égypte seront «relativement moins exposées» que celles de pays comme le Liban et la Jordanie, plus susceptibles d'être affectés par un reflux des transferts de leurs ressortissants établis à l'étranger.

N'y a-t-il pas lieu d'agir au niveau du coût des transferts des MRE pour rendre plus attractif le transfert par le circuit des banques ? La question est d'autant plus importante que cela influera certainement sur les chiffres...

Jamal Hafsi (Source: Al Bayane)

Point de vue: Au sujet du tribunal pénal international (TPI)

L'affirmation d'un droit pénal international avait connu un premier succès avec l'institution, par le Conseil de sécurité des Nations Unies, de deux tribunaux ad hoc : le premier en 1993, pour juger les crimes perpétrés en ex-Yougoslavie ; le second en 1994, pour juger ceux commis au Rwanda.

Ces progrès auront permis une relance de la négociation sur le Statut d'une Cour internationale permanente enlisée depuis 1948.

La Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales a été élaborée au sein du Conseil de l'Europe. Ouverte à la signature à Rome le 4 novembre 1950, elle est entrée en vigueur en septembre 1953.

La Convention consacrait, d'une part, une série de droits et libertés et organisait, d'autre part, un mécanisme visant à garantir le respect par les États des obligations contractées par eux.

Trois institutions se partageaient la responsabilité de ce contrôle : la Commission européenne des Droits de l'Homme, la Cour européenne des Droits de l'Homme et le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants.

Le TPI a été créé en 1989 pour alléger le travail de la Cour. Il est composé, depuis l'élargissement du 1er janvier 2007, de 27 juges nommés par les États membres pour six ans renouvelables.

Le traité de Nice (décembre 2000) prévoit des améliorations dans le fonctionnement de la Cour (grande chambre de 13 juges) et du TPI (chambres juridictionnelles) afin de réduire les délais de jugement.

Le TPI est chargé en première instance de tous les recours intentés par des personnes physiques ou morales.

Mais qui est donc en mesure de dire à quels impératifs répond la mise en place du TPI ?

Sait-on à quel point ce tribunal est tristement indifférent par rapport aux crimes commis par ceux qui l'ont monté de toutes pièces ?

Ce tribunal n'a jamais eu d'yeux pour ce qui ce passe en Irak, en Palestine, en Afghanistan et ailleurs. Bien sûr vous le comprenez très bien, sinon ça sera l'arroseur arrosé.

Les pays arabes en général n'ont pas du tout confiance en ce tribunal puisqu'il n'entreprend rien contre les « réels criminels » toujours menaçants.

Anouar Chennoufi (Tunisie)

STANDARD AND POOR'S PRÉDIT UNE RÉDUCTION DES TRANSFERTS D'ARGENT EFFECTUÉS PAR LES RESSORTISSANTS DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE DU NORD

Standard & Poor's estime la baisse des transferts des MRE entre 5 et 10% pour l'exercice 2009. Dans une étude publiée cette semaine, cette agence de notation financière s'est penchée particulièrement sur les transferts d'argent effectués par les ressortissants du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord vers leur pays d'origine. Ces transferts risquent à moyen terme de refluer sous l'effet de la crise économique, selon cette étude de Standard & Poor's.

Cette agence prédit «un possible ralentissement des transferts d'argent vers les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient en raison de l'impact négatif du ralentissement économique sur les revenus des travailleurs à travers le monde».

Le scénario central retenu par Standard & Poor's table ainsi sur une réduction de

ces transferts «comprise entre 5 et 10%» en 2009 pour la Tunisie, l'Égypte, le Liban, la Jordanie et le Maroc.

D'après l'étude de Standard & Poor's, les balances extérieures du Liban et la Jordanie sont les plus susceptibles d'être «affectées» par un reflux, tandis que celles du Maroc, d'Égypte et de Tunisie seraient «relativement moins exposées». L'agence Standard & Poor's considère toutefois que l'impact d'une chute des transferts d'argent sur la note souveraine des États concernés serait «probablement négligeable» et rappelle que les notes de ces cinq pays sont actuellement placées en perspective stable. Les prévisions de chute établies par Standard & Poor's font suite à une légère baisse remarquée au cours de l'année 2008.

Durant l'exercice précédent, les envois de fonds des MRE ont enregistré une baisse de 2,4% par rapport à 2007. En tout, ce sont 53,65 milliards de dirhams qui ont été envoyés en 2008 par les MRE contre 57 milliards de dirhams en 2007. Les dernières statistiques de l'Office des changes abondent dans le même sens des résultats de l'étude de Standard & Poor's.

Les chiffres de cet Office révèlent aussi que les recettes MRE ont porté sur une valeur de 7,011 milliards de dirhams contre 8,227 milliards de dirhams à fin février 2008. Soit une baisse de 14,8%. Par rapport à la moyenne des années 2004 à 2008, soit 6,901 milliards de dirhams, ces recettes ont enregistré une légère hausse de 1,6%.

L'Espagne, qui accueille une grande

masse de main-d'œuvre marocaine, a indiqué que les transferts d'argent des immigrés ont chuté de 7,1% en 2008, pour s'établir à 7,84 milliards d'euros.

Le recul des transferts d'argent faits par les immigrés s'est fait ressentir avec plus d'acuité durant le dernier trimestre de 2008 avec une chute de 20%.

La crise a rogné dans la capacité des émigrés à envoyer des devises dans leur pays d'origine. Les transferts d'argent constituent notamment «une source significative» d'investissement dans l'immobilier et contribuent «à l'accumulation de réserves de change et à la stabilité de la monnaie», note Standard & Poor's dans son étude.

Source: Journaux.ma